

RÉUNION 2 août 2021.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : MM, CAZALET, PIERAGNOLO, DINAND, Bourrouilh, Goicochea
Mme SAUVÉ, Mme LEMBEYE, Mme LAVAUZELLE, Mme ROUGIER

Absent : Mme Le DOUARON, Mme DODOGARAY

Excusés : M Tardan, Mme CHOPIN (donne pouvoir à M Cazalets), M PUHARRE (donne pouvoir à Mme Barthe),

Secrétaire : M CAZALET

Convocation : 30/07/2021

1 : N° 01-08-2021 : Mise à disposition de la mairie de Mme Argenson

La mise à disposition de Mme Argenson par le SAD à destination de la mairie est proposée à hauteur de 14h par semaine pour une durée de 1 an. Cela correspond à 1019,39 € par mois, cotisations comprises. Cette mise à disposition lui permettra d'assurer les missions de gestion sociale et paye des agents de la mairie de Navarrenx. Une convention de mise à disposition a été adressée aux conseillers préalablement à la séance.

Il est donc proposé au conseil d'autoriser Mme le Maire de signer la convention de mise à disposition et que les crédits correspondants soient prévus dans l'exercice budgétaire.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

2 : N° 02-8-2021 Création de la commission des affaires scolaires

La création de cette commission a été décidée à la suite de l'année écoulée, qui a montré la nécessité de traiter de façon plus institutionnelle les questions relatives aux affaires scolaires, agents compris.

Les conseillers suivants se proposent pour constituer la commission : Mmes Chopin, Rougier, Lavauzelle et Lembeye, MM Bourrouilh et Puharré.

Mme Lembeye se propose d'être la référente de la commission.

La création de cette commission et sa composition, référente comprise, sont soumises au vote.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3 : N° 03-8-2021 Création d'un poste d'ATSEM dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 30 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : ATSEM
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 30 h
- Rémunération : 100 % du SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : ATSEM
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 30 h
- Rémunération : 100 % du SMIC

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Vote CONTRE : 0

ABS : 0

POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Nous, Nadine BARTHE, Maire clôturons et arrêtons la présente séance comprenant 3 délibérations : du n° 01-08-2021 au n° 03-08-2021.

BARTHE Nadine	DODOGARAY Christelle, absente
PUHARRÉ Michel, excusé	BOURROUILH Joel,
ROUGIER Tiphaine	LAVAUZELLE Nadia
CAZALETS Henri	TARDAN Emile, excusé
CHOPIN Marjorie excusée	LE DOUARON Anne absente
DINAND Jacques,	PIERAGNOLO François
SAUVÉ Magali	LEMBEYE Natacha
GOICOCHEA Loïc	